

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	21/2025
Membres présents :	24		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	08 avril 2025
Nombre de votants :	31		

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet du siège de l'Agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Vice-Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : GADOIS Céline.

AME : BILLAULT Jean Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, JOLIVET Thierry, LORENTZ Gérard, MANAÏ-AHMADI Asma, MAUDUIT Maurice, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : GOISET Magalie.

3CBO : CHEVALIER Jean-luc

CC4V : BERNARD Françoise, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, Frédéric NERAUD

AME : BOUQUET Christophe, DEMAUMONT Franck, GABORET Grégory, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, PONTLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles.

POUVOIRS : Madame Françoise BERNARD a donné pouvoir à Madame Céline GADOIS, Monsieur Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Franck DEMAUMONT a donné pouvoir à Madame MARTIN, Monsieur Gérard LELIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Monsieur Fabien LEON a donné pouvoir à Madame Valérie CHARLES, Madame Christiane PONTLEVE LAURENT a donné pouvoir à Monsieur Eric GODEY, Monsieur Christophe RAMBAUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry JOLIVET.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Secrétaire de séance : Madame Valérie Martin, déléguée de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS DES 4 EPCI DU GÂTINAIS MONTARGOIS - 2025-2026

VU la délibération n°28-2021 du 30 juin 2021 relative à l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Transition avec l'ADEME à l'échelle du Gâtinais montargois pour la période 2021-2025

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le PETR Gâtinais montargois s'est engagé en 2021 dans l'élaboration d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Transition avec l'ADEME.

Le COT Transition, d'une durée de 4 ans, a pour but d'accompagner la mise en œuvre d'actions liées à la transition écologique en lien avec les compétences des 4 EPCI du territoire quel que soit leur stade d'avancement. Le COT s'appuie sur :

- deux volets propres à chaque EPCI : Climat Air Énergie (anciennement Cit'ergie®) et Économie Circulaire ;
- un volet commun aux 4 EPCI du territoire dit d'Objectifs spécifiques régionaux et territoriaux.

RAPPELLE que la 1^{ère} phase du COT Transition (septembre 2022 - février 2024) correspondant à la réalisation d'un état des lieux initial et à l'élaboration des plans d'actions dans chaque EPCI a commencé à l'automne 2022 avec l'appui d'un conseiller externe missionné par l'ADEME. Les plans d'actions et les objectifs à atteindre dans le cadre du COT Transition propres à chaque EPCI ont été adoptés par ces derniers en décembre 2023.

Concernant les Objectifs spécifiques régionaux et territoriaux, trois actions communes aux 4 EPCI du PETR Gâtinais montargois ont été retenues :

- Construire et mettre en œuvre un parcours de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition écologique à destination des élus et des agents des EPCI
 - Favoriser la mise en place d'une commande publique exemplaire au sein des EPCI
 - Construire une politique patrimoniale favorable à la transition écologique au sein des EPCI
- Le PETR Gâtinais montargois veille plus particulièrement à la coordination de ces trois actions qui doivent être engagées au cours de la 2^{nde} phase du COT Transition (mars 2024 - août 2026).

Concernant le 1^{er} objectif, il est proposé que le PETR conduise de façon mutualisée un plan de sensibilisation et de formation au sujet de la transition écologique à destination des élus et des agents des 4 EPCI durant la période 2025-2026.

Le plan est construit comme un parcours en partant de l'approche généraliste vers une approche plus pointue et appliquée. Il est établi autour de deux leviers :

- La sensibilisation et l'appropriation des sujets (DÉCOUVRIR & COMPRENDRE) : les actions engagées doivent permettre de construire une culture commune de la transition écologique par une approche généraliste et multithématique des enjeux et leviers d'action,

- Le développement des compétences et des savoir-faire (AGIR) : les actions engagées reposeront sur la formation, l'échange entre pairs et la mise en place de communautés de pratiques en lien avec les compétences ou les métiers.

Le plan 2025-2026 compte une mise en œuvre distincte en fonction des cibles (élus et agents) et des objectifs attendus pour chacune de ces cibles durant cette période.

Le projet de plan 2025-2026 est annexé à la présente délibération (cf. document joint).

Il est proposé de consacrer un budget de 10 000 € par an à la mise en œuvre de ce plan. Ceci devrait permettre notamment de financer des intervenants extérieurs pour réaliser les ateliers de sensibilisation ou de formation.

Afin de financer ce plan, il est proposé de mobiliser une partie des fonds attribués par l'ADEME dans le cadre du COT Transition mais aussi de déposer une demande de subvention dans le cadre d'une enveloppe du Contrat Régional de Solidarité Territoriale Gâtinais montargois 2020-2026 fléchée pour l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le principe de la mise en place d'un plan de sensibilisation et de formation au sujet de la transition écologique à destination des élus et des agents des 4 EPCI membres du PETR Gâtinais montargois durant la période 2025-2026

DÉSIGNe le PETR Gâtinais montargois comme structure coordinatrice administrative, technique et financière de ce plan pour le territoire du Gâtinais montargois

VALIDe le projet de plan de sensibilisation et de formation au sujet de la transition écologique à destination des élus et des agents des 4 EPCI du Gâtinais montargois durant la période 2025-2026, conformément au document annexé à la présente délibération

CONSACRE un budget de 10 000 € par an à la mise en œuvre de ce plan

MOBILISE une partie de l'enveloppe du COT Transition 2022-2026 signé avec l'ADEME pour cofinancer ce plan

SOLLICITE l'appui financier de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale Gâtinais montargois 2020-2026 pour cofinancer ce plan

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD

